Instructions pour votre adhésion

Bienvenue dans notre association ! Pour finaliser votre adhésion, merci de bien vouloir suivre les étapes ci-dessous :

1. Documents à compléter

☐ **Fiche d'adhésion et d'engagement :** Merci de remplir toutes les rubriques demandées et de veiller à **signer le document**.

2. Pièce justificative

☐ **Copie de votre pièce d'identité :** Une photocopie recto-verso d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

3. Règlement intérieur

Nous vous invitons à **lire attentivement le règlement intérieur** de l'association. Ce document est à **conserver par l'adhérent** pour information. Il n'est pas nécessaire de nous le renvoyer.

4. Envoi du dossier

Une fois votre dossier complet (fiche signée et copie de la pièce d'identité), veuillez envoyer l'ensemble des documents par email à l'adresse suivante :

cavaliers.occitanie@hotmail.com

Dès réception de votre dossier complet, nous procéderons à l'adhésion et vous recevrez une confirmation par retour de mail.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Cordialement,

L'équipe de l'association

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « LES CAVALIERS D'OCCITANIE »

Association loi du 1er juillet 1901
Siège social : 11 place Henri Matisse, 34130 Saint-Aunès

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association Les Cavaliers d'Occitanie et fixe les règles de fonctionnement ainsi que les consignes de sécurité, de bien-être animal et de bonne conduite applicables lors de l'ensemble des événements organisés.

Article 1 — Adhésion, cotisation et acceptation

Pour être membre de l'association Les Cavaliers d'Occitanie, il est nécessaire de s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé à ….20….. euros. Le non-paiement de cette cotisation entraîne la perte de la qualité d'adhérent et, par conséquent, l'impossibilité de participer aux activités organisées par l'association.

L'adhésion est tacitement reconduite à chaque début d'année. Tout membre souhaitant mettre fin à son adhésion doit en informer l'association par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de l'association.

Toute participation aux balades, rassemblements et activités vaut acceptation sans réserve des statuts et du présent règlement intérieur.

Article 2 — Conditions d'accueil, bien-être et santé des chiens

Les activités sont dédiées en priorité aux chiens de race Cavalier King Charles (inscrits ou non au LOF).

La présence d'un chien d'une autre race est tolérée à condition que le propriétaire soit également adhérent avec un Cavalier King Charles et que le chien présente un comportement social exemplaire. Ce chien doit impérativement être déclaré sur la fiche d'adhésion avec les mêmes obligations d'identification (numéro de puce ou tatouage) que pour le Cavalier King Charles.

Pour le bien-être et la sécurité de tous, chaque chien participant doit obligatoirement :

- Être identifié (puce électronique ou tatouage, obligatoire par la loi) et à jour des vaccins légalement obligatoires lorsque la situation ou la réglementation l'impose.
- Être en bonne santé apparente, sans signe de maladie contagieuse ou de blessure.
- Être sociable envers ses congénères et les humains.

- Ne pas être en période de chaleurs (pour les femelles) afin d'éviter toute tension au sein du groupe.

Chiens sensibles, craintifs ou réactifs :
Tout problème de santé particulier, fragilité ou traitement en cours doit être signalé discrètement aux organisateurs avant le départ.
Si un chien présente un comportement craintif, réactif ou agressif envers d'autres chiens ou des personnes, l'organisateur peut demander de maintenir la laisse, de garder une distance de sécurité ou d'ajourner la participation du chien si sa sécurité ou celle du groupe n'est pas garantie.

Interdiction absolue de toute maltraitance :
Aucune forme de maltraitance envers les animaux n'est autorisée au sein de l'association ou lors de ses événements : tout acte de violence physique ou verbale, cri, intimidation excessive, punition brutale, négligence ou mauvais traitement envers un chien est strictement interdit, conformément aux principes de protection animale et au Code pénal.

Article 3 — Responsabilité et surveillance

Chaque propriétaire demeure entièrement et exclusivement responsable de son chien tout au long de l'événement (sous sa garde et sa surveillance constantes). Il assume seul les conséquences juridiques et financières de tout dommage matériel ou corporel que son animal pourrait causer, conformément à l'article 1243 du Code civil.
À ce titre, chaque participant certifie être couvert par une assurance Responsabilité Civile en cours de validité incluant la détention d'un animal de compagnie.
L'association et les membres du bureau déclinent toute responsabilité en cas d'incident, de fugue ou d'accident survenant lors d'une sortie.

Article 4 — Sécurité pendant les balades et rassemblements

Le port de la laisse est obligatoire au point de rendez-vous, lors des traversées de routes et dans tous les lieux où la réglementation locale l'exige.
Le détachage des chiens n'est autorisé que dans les zones sécurisées et après accord des organisateurs.
Les colliers étrangleurs, à pointes ou électriques, ainsi que tout matériel coercitif, sont strictement interdits lors des événements de l'association.
Chaque participant doit prévoir de l'eau fraîche et une gamelle portable, et adapter l'allure en cas de fortes chaleurs.
Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.

Article 5 — Respect des lieux, propreté et vie associative

Ramassage systématique : Chaque propriétaire a l'obligation stricte de ramasser les déjections de son chien et de se munir de ses propres sacs.

Respect des lieux : Les participants veillent à ne rien dégrader et à ne rien casser dans les lieux qui nous sont prêtés. Chaque membre est responsable de la préservation des sites. En cas de dégradation ou de dommage causé volontairement ou par négligence, la responsabilité civile du membre pourra être engagée.

Convivialité : Les rassemblements visent à rompre l'isolement et à favoriser une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Solidarité et bénévolat : L'association repose sur l'engagement bénévole. L'entraide (covoiturage, prêt de matériel, soutien moral) est encouragée. La gestion financière est présentée aux adhérents lors de l'assemblée générale.

Article 6 — Organisation et interventions extérieures

Report ou annulation : L'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler un événement en cas de conditions météorologiques défavorables ou d'impératif de sécurité, sans droit à indemnisation.
Intervenants : Lorsque des professionnels (éducateurs, ostéopathes, etc.) interviennent, les membres s'engagent à respecter leurs consignes.

Article 7 — Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des rassemblements pour illustrer la vie de l'association. Tout membre ne souhaitant pas apparaître (ou voir son animal apparaître) sur ces supports doit le signaler expressément au bureau avant le début de l'événement.

Article 8 — Non-respect du règlement et sanctions

Tout manquement grave aux règles de sécurité, d'hygiène ou tout comportement inapproprié entraîne une exclusion immédiate de la sortie en cours et peut donner lieu à une radiation définitive de l'association prononcée par le bureau, sans préjudice des suites légales.

Article 9 — Signature et acceptation par l'adhérent

Chaque adhérent déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter les termes. L'exemplaire signé et daté avec la mention « Lu et approuvé » est remis à l'association pour valoir preuve d'acceptation.

Fait à Saint-Aunès, le 21 novembre 2026.

Pauline Milheau, Présidente — **Kevin Boyer, Trésorier**

Milheau — Boyer.k

FICHE D'ADHÉSION & ENGAGEMENT

LES CAVALIERS D'OCCITANIE

Association Loi 1901 — Siège social : 11 place Henri Matisse, 34130 Saint-Aunès

1. INFORMATIONS DU PARTICIPANT (Propriétaire / Détenteur)

Nom et Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	
Assurance Responsabilité Civil :	

2. INFORMATIONS SUR LE CHIEN

Nom :	-	**Race/Type :**	-
	-		-
N° Puce/Tat. :	-	**Sexe :**	☐ M ☐ F
	-		☐ M ☐ F

Vaccins à jour : ☐ Oui ☐ Non

3. ENGAGEMENTS & ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Je soussigné(e), déclare accepter les conditions suivantes :

☐ **Cotisation :** Je m'engage à verser la cotisation annuelle fixée par l'association d'un montant de 20 €.

☐ **Règlement :** J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

☐ **Éthique :** Aucune maltraitance physique ou verbale ne sera tolérée.

☐ **Responsabilité :** Je suis responsable de mon chien et des dommages qu'il pourrait causer.

☐ **Équipement :** Je m'engage à apporter l'eau et le matériel nécessaire au bien-être de mon chien.

Droit à l'image :

- Pour le **chien** : ☐ Autorise ☐ N'autorise pas
- Pour le **propriétaire** : ☐ Autorise ☐ N'autorise pas

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / _____	**Signature du participant(s)** (Précédée de la mention "Lu et approuvé")